

## **Réduction de la TPS : Une opportunité pour le Québec d'occuper l'espace fiscal libéré**

Luc Godbout

Professeur

Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

Le discours du trône de mardi dernier confirme que le gouvernement conservateur ira de l'avant avec une autre réduction d'un point du taux de la TPS d'ici la fin de son mandat, respectant ainsi l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale.

### **Une bonne nouvelle?**

À première vue, la réduction de la TPS peut apparaître comme une bonne nouvelle pour les consommateurs, car elle profite à tous dès que vous consommez. Nul doute que lorsque vous achèterez votre premier café le matin de son entrée en vigueur, les plus observateurs constateront une économie d'un sou ou deux. Or, même si cette réduction de la TPS peut paraître minuscule prise isolément, il faut savoir que les apparences sont trompeuses et que réduire le taux de la TPS de 6 % à 5 % entraîne un manque à gagner annuel supérieur à 5 milliards \$ dans les coffres du gouvernement fédéral.

### **Pourquoi vouloir réduire le taux de la TPS?**

Rappelons rapidement le fait que cette annonce s'insère en porte à faux avec une certaine tendance internationale voulant que l'importance relative des taxes à la consommation augmente dans la manière de prélever étant donné qu'elles auraient moins d'effets dommageables sur l'économie que d'autres formes d'imposition. De toute évidence, la réduction du taux de la TPS s'applique autant aux biens produits localement qu'à ceux produits à l'étranger alors qu'au contraire les retombées positives d'une réduction de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les profits ou des cotisations sociales touchent bien davantage la croissance de notre économie. C'est dans ce contexte que je milite depuis quelques années pour une révision du dosage des impôts où les taxes de vente seraient haussées afin de permettre la réduction de certains autres impôts et taxes. D'autres pays l'ont déjà fait, par exemple, l'Allemagne a haussé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier le taux de sa TVA afin qu'une partie serve à réduire les cotisations sociales pesant sur le travail.

En outre, le Canada et le Québec figurent déjà à l'échelle internationale comme de faibles utilisateurs des taxes à la consommation. Alors que le taux des taxes à la consommation se situe autour de 14 % dans la majorité des provinces canadiennes, sa moyenne atteint 19,5 % au sein de l'Union européenne.

### **Opportunité pour le Québec?**

Étrangement, par un effet de dominos, la réduction de la TPS a aussi des répercussions sur les finances publiques du Québec puisque la base d'application de la TVQ comprend la valeur du produit incluant la TPS applicable. On peut estimer le manque à gagner pour le gouvernement du Québec à environ 90 millions \$.

Ceci étant dit, l'élément le plus important à retenir dans l'annonce d'une nouvelle réduction de la TPS est qu'elle offre une occasion à saisir au Québec pour discuter de la possibilité de profiter de la situation en récupérant la baisse de la TPS par une augmentation équivalente de la TVQ.

On sait que l'équilibre budgétaire est déjà précaire au Québec, que le vieillissement de la population va bientôt commencer à se faire sentir et que c'est dans ce contexte qu'a été créé le groupe de travail sur le financement de la santé avec à sa tête M. Claude Castonguay. Toutes les avenues doivent être explorées en vue d'assurer la pérennité du financement de la santé, y compris celle d'occuper le champ fiscal libéré par le gouvernement fédéral.

Déjà, que lors de la précédente réduction de la TPS en juillet 2006, le Québec avait, malgré le déséquilibre fiscal, rapidement renoncé à profiter de l'occasion créée pour occuper l'espace fiscal ainsi libéré. Cette fois-ci, il est non seulement souhaitable, mais nécessaire que nous nous penchions collectivement sur la pertinence de récupérer la réduction de la TPS. Mais, la partie ne sera pas facile, car le gouvernement et l'opposition semblent plutôt demeurés froids à cette idée, faisant en sorte que le gouvernement s'est même engagé à l'avance à faire une croix sur toute hausse de sa taxe advenant une réduction de la TPS.

Pourtant, l'idée est loin d'être farfelue. Avant d'y renoncer définitivement, il faut s'assurer que le débat quant à l'occupation de cet espace fiscal libéré puisse avoir lieu.

Il faut y voir une bonne occasion pour que le Québec ajuste sa TVQ au même moment où la TPS baissera, laissant ainsi entièrement inchangé le fardeau fiscal des Québécois, tout en dotant le gouvernement du Québec de recettes additionnelles dont il a tant besoin pour créer une « caisse démographique » permettant de garantir aux générations futures que l'État québécois pourra continuer d'offrir un système public de santé fort, malgré le vieillissement de la population.

Enfin, selon les données préliminaires des comptes économiques du Québec pour l'année 2005, si le gouvernement du Québec décidait d'augmenter la TVQ d'un point de pourcentage, il aurait alors collecté environ 1,1 milliard \$.

Ne gâchons pas trop rapidement cette idée qui mérite au minimum qu'on y réfléchisse sérieusement.